



Fiche technique N° TD0018
Septembre 2009

Annule et remplace
les éditions précédentes

Application après préparation sur supports conformes au D.T.U. 59.1

PLATRE ET DERIVES : PLATRE - PLAQUES DE PLATRE
CARTONNEES - ENDUITS DE PLATRE

TOILE DE VERRE – BOIS ET DERIVES (INTERIEUR)

MAÇONNERIES : CIMENT – BETON – BRIQUES -
PARPAING

ANCIENNES PEINTURES : HYDRODILUABLES –
GLYCÉROPHTALIQUES – ACRYLIQUES – R.P.E. – R.S.E. -
CREPIS

Exception Satinée

Peinture laque décorative
"haut de gamme" – satiné lisse

INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR

11 à 13 m²/L

Fonction :

Peinture laque "haut de gamme" pour la décoration des surfaces murales et des plafonds.
Formulée à base de résine acrylique dans l'eau.

Classification : AFNOR NF T 36-005 : I 7b2

Destination : INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR

- **Intérieur** : surfaces murales, plafonds et boiseries dans les pièces à vivre de la maison (*sur plâtre et dérivés, bois et dérivés et anciennes peintures*).
- **Extérieur** : surfaces murales verticales (*sur maçonneries et anciennes peintures*).

Qualités dominantes :

- Grande facilité d'application.
- Excellente opacité : couvre bien le support.
- Séchage rapide.
- Sans odeur.
- Bel aspect satiné lisse en finition.
- Entretien facile : lavable.

Caractéristiques pratiques :



= 11 à 13 m²/L



= 2 h



= 12 h (à 20°C et 60% d'humidité relative).

- **Présentation** : prêt à l'emploi
- **Aspect en finition** : satiné lisse
- **Rendement** : 11 à 13 m²/L (*suivant la nature, la porosité du fond et le mode d'application*).
- **Matériel** : pinceau, rouleau ou pistolet
- **Dilution et nettoyage du matériel** : EAU
- **Coloration** : Système à teinter COLORIMIX® ou colorants concentrés SELFCOLOR® (maximum 3 %).
- **Conditionnement** : 10 L – 2,5 L – 0,5 L

Caractéristiques techniques :

- **Densité** : 1,30 à 1,36
- **Extrait sec** : 54 à 58 %
- **Teneur en COV** : Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/c) : 40 g/l (2010).
Ce produit contient max 40 g/l COV.

MODE D'EMPLOI

Préparation du support :

- **Gratter et brosser soigneusement pour éliminer les parties non adhérentes du support à peindre**, laver, rincer, puis laisser sécher.
- **Sur fonds déjà peints (anciennes peintures brillantes ou satinées)** : poncer pour casser le brillant, lessiver, rincer, puis laisser sécher.
- **Éliminer totalement les anciens badigeons.**
- **Sur fonds poreux :**
 - En intérieur (plâtre et dérivés - bois et dérivés) : appliquer notre SOUS-COUCHE UNIVERSELLE ou SOUS-COUCHE FONDS NEUFS ET ANCIENS ABÎMÉS.
 - En extérieur (maçonneries) : appliquer notre SOUS-COUCHE FIXATEUR.
- **Sur support ferreux** : appliquer notre SOUS-COUCHE ANTIROUILLE GRIS ou LAQUE ANTIROUILLE.

Voir les fiches techniques des produits cités.

Application :

- **Après les travaux de préparation du support**, sur fonds propres et parfaitement adhérents, secs et sains, conformes au D.T.U. 59.1.
- **Sur fonds déjà peints** : appliquer 2 couches successives en respectant un temps de séchage de 12 heures entre les 2 couches.
- **Sur fonds neufs, appliquer 2 couches comme suit :**
 - 1^{ère} couche de peinture préalablement diluée de 5 à 10% d'eau.
 - 2^e couche de peinture non diluée.
- Avant les travaux de peinture, nous vous encourageons à effectuer un essai sur la surface à peindre.
- **En extérieur, ne pas appliquer sur toutes surfaces horizontales.**
- **Ne pas appliquer par température inférieure à + 5°C et supérieure à + 30°C.**

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Conservation :

Stocker à l'abri du gel.
Excellente pendant 1 an en emballage d'origine fermé.

Hygiène et sécurité :

- **Ne pas laisser à la portée ni à la vue des enfants.**
- **Se reporter au texte figurant sur l'emballage et à la Fiche de Données de Sécurité conformes à la législation en vigueur. FDDS accessible sur notre site internet : www.theolaur.com**

Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir, en oeuvre, une ou plusieurs fonctions déterminées à l'avance, telles qu'elles sont définies ci-dessus. Ces produits et/ou procédés ne pourront cependant accomplir convenablement lesdites fonctions, pendant les durées prévues, que dans la mesure où ils auront été mis en oeuvre conformément aux règles édictées par THEOLAUR Peintures et en vigueur à l'époque de l'exécution des travaux. Tout cas d'application non explicitement prévu par le présent document doit faire l'objet, préalablement à l'exécution de tous travaux, d'une consultation et d'un accord exprès et écrit de THEOLAUR Peintures. La présente édition annule et remplace toutes publications antérieures relatives aux mêmes produits et/ou procédés. Il appartient à notre clientèle, avant toute mise en oeuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.